

Province de Québec
MRC de Drummond
Conseil des maires et mairesses de la MRC de Drummond

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des maires et mairesses de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue à Drummondville, en la salle de conseil de la MRC, 436 rue Lindsay, le mercredi **22 juin 2016 à 19 h 30**, le tout conformément aux dispositions du Code municipal et au règlement MRC-754.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

Jean-Pierre Vallée	préfet
Alexandre Cusson	maire de Drummondville
Michel Noël	maire de Durham-Sud
Jean Parenteau	maire de L'Avenir
Claude Bahl	maire de Lefebvre
Michel Bourgeois	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Paroisse
Marcel Bergeron	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Village
Félicien Cardin	maire de Saint-Bonaventure
Daniel Lafond	maire de Saint-Cyrille-de-Wendover
Jean-Guy Hébert	maire de Sainte-Brigitte-des-Saults
Aliette Lajoie	mairesse suppléante de Saint-Edmond-de-Grantham
André Deslauriers	maire de Saint-Eugène
Thérèse Francoeur	mairesse de Saint-Félix-de-Kingsey
Mario Van Doorn	maire de Saint-Germain-de-Grantham
Jocelyn Chamberland	représentant de Saint-Guillaume
Suzanne Pinard Lebeau	mairesse de Saint-Lucien
Robert Boucher	maire de Saint-Majorique-de-Grantham
Benoit Bourque	maire de Saint-Pie-de-Guire
Carole Côté	mairesse de Wickham

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Vallée, préfet.

Également présents :

Mme Christine Labelle, directrice générale et secrétaire-trésorière
Mme Chantal Verville, adjointe à la direction
Mme Valérie Carrère, coordonnatrice à l'aménagement

ORDRE DU JOUR

- 1. Mot de bienvenue et présences**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal du conseil du 11 mai 2016**
- 4. Dépôt du procès-verbal du CAP du 3 mai 2016**
- 5. MRC de Drummond, jour après jour...**
- 6. Finances**
 - A) Comptes à payer - dépôt
 - B) Fonds dédié à la sécurité publique / Approbation de projets
 - C) SDED / 1^{er} versement de 3 FDT 2016-2017
 - D) Modernisation des matrices graphiques / Mandat / Clé TNT Atlas
 - E) Informatique / Disques / Soumission
 - F) Fonds de la ruralité / Approbation de projets
 - G) Forêt Drummond / Mandat à RPAD, le cas échéant
- 7. Administration**
 - A) Nominations

- A.1) Comité d'aménagement (CAM)
- A.2) Comité du personnel
- A.3) Comité de gestion des matières résiduelles (CGMR)
- A.4) Comité de sécurité publique (CSP)
- A.5) FLI – FLS
- A.6) SDED
- B) Règlement MRC-802 modifiant le règlement déléguant au directeur général le pouvoir de former des comités de sélection / Adoption
- C) Priorités d'intervention 2016-2017 et reconduction des politiques de soutien aux entreprises et projets structurants

8. Évaluation

- A) Rapport sur la tenue à jour des rôles
- B) Rapport du comité d'évaluation

9. Aménagement

- A) Rapport du comité d'aménagement (CAM) 25 mai
- B) Rapport du comité consultatif agricole (CCA) 14 juin
- C) Approbation de modifications à des règlements d'urbanisme
 - C.1) Drummondville
 - C.1.1) Règlement no 4728-1
Permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal existant adjacent à une voie de circulation privée
 - C.1.2) Règlement no 4729-1
Autoriser l'exploitation d'une sablière
 - C.1.3) Règlement no 4731-1
Autoriser une clinique vétérinaire sans enclos extérieurs
 - C.1.4) Règlement no 4734-1
Autoriser les abris temporaires pour clôtures
 - C.1.5) Règlement no 4736-1
Encadrer certaines activités de rencontre, d'échange et de recueillement
 - C.1.6) Règlement no 4742-1
Exclure les bâtiments de type «mini-entrepôts» à l'obligation de disposer de gicleurs
 - C.2) L'Avenir
 - C.2.1) Règlement no 696-16
Réglementer l'implantation des systèmes extérieurs de chauffage
 - C.3) Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Village
 - C.3.1) Règlement no 2016-370
Remplacer les dispositions sur les bâtiments accessoires applicables dans les zones H, C et P
 - C.4) Sainte-Brigitte-des-Saults
 - C.4.1) Règlement no 403-2015
Permettre l'implantation de gîtes touristiques sur le territoire de la municipalité
 - C.5) Saint-Eugène
 - C.5.1) Règlement no 462
Remplacer l'usage spécifiquement permis «Camping, camp, colonie de vacances et terrain de camping» dans la zone C2
 - C.6) Saint-Guillaume
 - C.6.1) Règlement 198-2016
Créer une nouvelle zone afin de permettre les usages agricoles et les usages spécifiques 4221-entreposage et 4222-garage et équipement d'entretien
 - C.7) Saint-Majorique-de-Grantham
 - C.7.1) Règlement no 509-16
Modifier les normes relatives aux véhicules récréatifs, aux marges adjacentes à

un cours d'eau, aux abris saisonniers, aux accès à la voie publique et à la création de la zone P2

C.8) Wickham

C.8.1) Règlement no 2016-06-819
Permettre l'implantation de cloches à vêtements ou bacs de recyclage de vêtements

- D) Abrogation des règlements relatifs à des ententes en matière d'urbanisme / Adoption
 - D.1) Règlement MRC-793 abrogeant le règlement 148 / Sainte-Brigitte-des-Saults
- E) Protocoles d'entente intermunicipale concernant des services en urbanisme / Autorisation de signature
 - E.1) Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults
 - E.2) Municipalité de Wickham
- F) Projets de modification au schéma d'aménagement
 - F.1) MRC-800 – Services autoroutiers dans l'affectation agroforestière / NDBC paroisse
 - F.1.1) Dépôt du rapport de la commission d'aménagement
 - F.2) MRC-803 – Affectation récréative / L'Avenir
 - F.2.1) Résolution d'adoption du projet de règlement et du document indiquant la nature des modifications à être apportées à la réglementation d'urbanisme
 - F.2.2) Modalités de la consultation publique
 - F.2.3) Modification du délai
- G) Modification au Règlement de contrôle intérimaire
 - G.1) Demande de modification RCI / Durham-Sud
- H) PDZA / Approbation du plan de travail
- I) Orthophotos / Vente à un tiers / Grille tarifaire

10. Gestion des cours d'eau

- A) Demandes autorisation d'exécution de travaux d'entretien
 - A.1) Rivière aux vaches (Gc-263), branche 1 / Drummondville
 - A.2) Cours d'eau Crevier (Gc-265) Saint-Pie-de-Guire
 - A.3) Cours d'eau Pierre-Février (Gc-278), branches 34, 38, 42 / St-Edmond-de-Grantham
 - A.4) Cours d'eau Laferrière (Gc-288) Saint-Guillaume
 - A.5) Cours d'eau Thomas-Touzin (Gc-301) Saint-Eugène
 - A.6) Cours d'eau Thomas-Touzin (Gc-303), branche 12 / Saint-Eugène
 - A.7) Cours d'eau Giguère (Gc-309), branche 34 / Durham-Sud

11. Matières résiduelles

- A) Rapport du Comité écocentre
- B) Rapport annuel 2015 de suivi du PGMR / Adoption
- C) Projet de symbiose industrielle / Appui

12. Sécurité publique

- A) Rapport du comité de sécurité publique
- B) Sécurité incendie
 - B.1) Rapport du comité de sécurité incendie
 - B.2) Plan de travail de la révision du schéma de couverture de risques / Adoption
- C) Rapport annuel de la Sûreté du Québec / Présentation, le cas échéant

13. Développements économique, social et culturel

- A) Rapport du comité culturel
- B) FLI-FLS / Déclaration annuelle / Autorisation signature
- C) Entente de partenariat Développement social / Autorisation de signature
- D) Plan de transport collectif 2016 / Adoption

14. Correspondance

- A) Demande d'appui
- B) Information générale

15. Divers

- A) Programme d'infrastructures Canada-Québec / Résolution

16. Période de questions**17. Levée de la séance****1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES**

Le préfet souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède à l'appel des présences.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**MRC11393/06/16**

Il est proposé par Robert Boucher
Appuyé par André Deslauriers
Et résolu

Que le conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance en retirant les points suivants :

- 9F2.3 Modification de la consultation publique MRC-803
- 12C Rapport annuel de la Sûreté du Québec / Présentation
- 15A Programme d'infrastructures Canada-Québec / Résolution

ADOPTÉ**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2016****MRC11394/06/16**

Il est proposé par Michel Bourgeois
Appuyé par Mario Van Doorn
Et résolu

Que le conseil adopte et signe tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil du 11 mai 2016.

ADOPTÉ**4. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CAP DU 3 MAI 2016**

La secrétaire-trésorière dépose le procès-verbal de la séance du comité administratif et de planification du 3 mai 2016, tel qu'adopté par ce dernier.

5. MRC DRUMMOND, JOUR APRÈS JOUR...

La liste des rencontres auxquelles ont participé les membres du conseil, au 22 juin 2016, est déposée pour information.

6. FINANCES**A) COMPTES À PAYER / DÉPÔT**

Conformément aux règlements MRC-753, MRC-754 et MRC-756, la secrétaire-trésorière dépose et présente un rapport détaillé des dépenses autorisées pour le mois de Juin 2016. Il n'y a pas de question.

Juin 2016

Factures incompressibles acquittées	968 872,64 \$
Factures approuvées	35 541,59 \$
Rémunérations	8 844,30 \$
Allocations de dépenses	4 422,15 \$
Remboursement des dépenses	682,47 \$

B) FONDS DÉDIÉ À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Approbation de projets**mrc11395/06/16**

ATTENDU QUE le Fonds communautaire dédié à la sécurité publique, créé le 6 juillet 2011, vise à promouvoir et supporter les initiatives locales en matière de prévention, basées sur la responsabilisation et l'engagement des citoyens et des communautés, sur le territoire de la MRC de Drummond;

ATTENDU QU'un comité de travail du comité de sécurité publique, soit les membres du comité du Fonds communautaire dédié à la sécurité publique, a procédé à l'analyse, le 16 juin 2016, des deux projets suivants déposés dans le cadre d'une demande de fonds :

- Le Refuge La Piaule du Centre du Québec, pour l'achat de denrées, demande de 495 \$
- Le Comité de surveillance de Saint-Edmond-de-Grantham, pour l'identification des bénévoles, demande de 1 500 \$

ATTENDU QUE le montant maximal du don ne peut excéder 1 500 \$ par projet, selon les critères actuels;

ATTENDU QUE, suite à l'analyse du comité basée sur les critères existants, un seul projet fait l'objet d'une recommandation;

Il est proposé par Alexandre Cusson

Appuyé par Mario Van Doorn

Et résolu

Que le préambule fasse partie de la présente résolution.

D'accorder une subvention aux projets suivants à même le Fonds communautaire dédié à la Sécurité publique, pour un montant total de 1 500 \$ et selon les modalités de versement prescrites aux règles et cadres quant à l'utilisation du Fonds :

- Le Comité de surveillance de Saint-Edmond-de-Grantham, pour l'identification des citoyens, demande de 1 500 \$

De transmettre un exemplaire de la présente résolution au promoteur.

D'autoriser la secrétaire-trésorière à signer les documents afférents.

ADOPTÉ

C) SDED

1^{er} versement de 3 FDT 2016-2017**mrc11396/06/16**

ATTENDU la signature de l'Entente relative au fonds de développement des Territoires entre la MRC de Drummond et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire, le 14 juillet 2015;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Drummond a procédé à l'adoption, le 25 novembre 2015, de l'Entente de délégation 2016-2019 entre la MRC de Drummond et la Société de Développement économique de Drummondville, laquelle est affective jusqu'au 31 décembre 2019;

ATTENDU QUE sous réserve du versement, par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, la MRC s'engage à verser à la SDED une somme de 230 782 \$ pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 (article 3.1 de l'entente);

ATTENDU la réception, au bureau de la MRC, d'une partie de la contribution gouvernementale correspondant à 25 p. cent de l'enveloppe 2016-2017, soit 232 822 \$, tel que prévu à l'article 2a de l'Entente relative au fonds de développement des Territoires;

ATTENDU QU'il y a lieu conséquemment de procéder au premier versement, correspondant à 25 p. cent de la somme totale 230 782 \$ pour 2016-2017 à la Société de Développement économique de Drummondville;

Il est proposé par Carole Côté

Appuyé par Suzanne Pinard Lebeau

Et résolu

De transmettre à la SDED la somme de 57 696 \$, ce qui constitue le premier versement du Fonds de développement des territoires pour la période 2016-2017.

ADOPTÉ

D) MODERNISATION DES MATRICES GRAPHIQUES

Mandat Clé TNT Atlas**mrc11397/06/16**

ATTENDU QUE le service d'évaluation foncière de la MRC de Drummond doit procéder en parallèle à la modernisation des rôles d'évaluation foncière et des matrices graphiques et que quatre municipalités locales sont visées par ces travaux d'ici le dépôt des rôles, soit le 15 septembre 2016;

ATTENDU QU'afin de respecter le délai du 15 septembre, il est nécessaire de faire appel à de la main-d'œuvre supplémentaire pour moderniser les matrices graphiques;

ATTENDU QUE la MRC a, par le passé, sollicité les services de l'Agence de géomatique du Centre-du-Québec pour la soutenir dans la modernisation des matrices graphiques, son personnel possédant l'expertise nécessaire en matière d'outils informatiques;

ATTENDU QUE la direction générale a demandé une offre de service à David Leclair, ex-employé de ladite Agence et qui travaille maintenant au Bureau d'écologie appliquée;

ATTENDU QUE le Bureau d'écologie appliquée a transmis une offre de services le 1^{er} juin dernier aux bureaux de la MRC, laquelle a été déposée au comité d'évaluation foncière pour approbation;

ATTENDU QUE les membres du comité d'évaluation foncière, après analyse des postes budgétaires du service d'évaluation foncière, recommandent au conseil d'accorder le mandat, M. Leclair possédant l'expertise nécessaire pour manipuler le logiciel TNT Atlas utilisé par la MRC;

Il est proposé par Michel Bourgeois

Appuyé par André Deslauriers

Et résolu

De confier au Bureau d'écologie appliquée le mandat pour la réalisation de travaux de modernisation des matrices graphiques, pour un taux horaire de 53 \$ plus taxes, tel que précisé dans l'offre de services reçue le 1^{er} juin.

Les travaux de modernisation des matrices graphiques des municipalités suivantes devront être terminés pour le 31 août 2016 :

Saint-Majorique-de-Grantham (676 dossiers)

Notre-Dame-du-bon-conseil (village) (644 dossiers)

Notre-Dame-du-bon-conseil (paroisse) (644 dossiers)

Si besoin est, le mandataire sera également sollicité en appui à l'équipe de la MRC de Drummond pour la modernisation des matrices graphiques de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover.

Les montants seront pris à même les surplus de la partie IX Évaluation foncière - Tenue à jour des prévisions budgétaires 2016.

D'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents nécessaires ou utiles à l'application de cette résolution.

ADOPTÉ

E) INFORMATIQUE

Disque – soumission**mrc11398/06/16**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'achat de stockage supplémentaire sur le serveur actuel de la MRC de Drummond pour supporter la réception des données liées principalement à l'archivage des documents et la modernisation des rôles d'évaluation foncière ;

ATTENDU QU'une soumission a été transmise aux bureaux de la MRC le 3 juin dernier par le Groupe InfoPlus, pour augmenter la partition serveur afin de supporter le stockage de données;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond est satisfaite des services octroyés par le Groupe InfoPlus depuis 2002 et que ce dernier a acquis une grande connaissance du parc informatique de la MRC;

ATTENDU QUE les membres du comité administratif et de planification ont pris connaissance de l'offre de service le 14 juin dernier et la recommandent selon une stratégie financière basée sur les états financiers 2015 et sur l'utilisation de l'espace disque par différents services de la MRC;

Il est proposé par Robert Boucher

Appuyé par Carole Côté

Et résolu

De procéder à l'achat de disques pour augmenter la partition serveur incluant l'installation en respect de l'option 1 présentée dans la soumission reçue le 3 juin 2016 de la part du Groupe InfoPlus, au montant de 3 747,90 \$ plus les taxes, installation en sus.

De prendre les sommes nécessaires qui incluent une approximation des taxes, selon la proposition suivante:

Poste Administration générale**Poste Évaluation foncière****(Poste Équilibrage)**

Surplus 2015 2 154,57 \$

Budget 2016 2 154,58 \$

(Grand total estimé : 4 309,15 \$ incluant les taxes et excluant l'installation)

ADOPTÉ

F) FONDS DE LA RURALITÉ

Approbation de projets**mrc11399/06/16**

ATTENDU QUE la MRC de Drummond est gestionnaire du Fonds de la ruralité et que ce dernier constitue une des priorités d'intervention de la MRC en lien avec la gestion du Fonds de développement des territoires;

ATTENDU QUE le comité de la ruralité s'est réuni le 30 mai 2016 afin d'étudier l'ensemble des demandes adressées dans le cadre de l'enveloppe pour l'année fiscale 2016 de la MRC;

ATTENDU QUE l'enveloppe 2016-2017 disponible provenant du Fonds de développement des territoires correspond à un montant de 336 203 \$;

ATTENDU QU'une partie de l'enveloppe 2015-2016 est toujours disponible, soit 213 003 \$;

ATTENDU QUE des sommes résiduelles sont disponibles dans le Pacte rural 2007-2014, soit 21 424 \$

ATTENDU QUE le comité de la ruralité a reçu 28 projets dont les demandes de financement totalisent un montant de 559 466 \$;

ATTENDU QUE tous les projets sont admissibles et que les membres du comité ruralité sont d'avis de l'importance à financer les 28 projets;

ATTENDU QU'avec les sommes disponibles, une réduction de 2 % du montant demandé par chaque promoteur a été appliquée par les membres du comité afin de lui permettre de soutenir l'ensemble des projets;

Il est proposé André Deslauriers

Appuyé par Alexandre Cusson

Et résolu

D'autoriser le versement du financement, à même l'enveloppe du Fonds de la ruralité, pour les 28 projets acceptés et autorisés, dont le tableau joint fait partie intégrante de la résolution, pour un montant total de 548 277 \$, sur réception de factures et contrôle interne de la coordonnatrice au développement rural et projets spéciaux.

D'autoriser la secrétaire-trésorière à signer les documents afférents.

Voir tableau page suivante

Projets ACCEPTÉS Fonds de la ruralité MRC de Drummond 2016-2017					
	Titre du projet	Municipalité(s)/organismes	Coût du projet	Montant demandé	Total accordé
1	Acquisition d'une surfaceuse	Société de l'aréna St-Cyrille	97 070 \$	25 000 \$	24 500 \$
2	Nouvelle halte vélo à Saint-Majorique	Réseaux Plein air Drummond	48 300 \$	24 150 \$	23 667 \$
3	Installation d'un jeu d'eau	Municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil village	117 535 \$	25 000 \$	24 500 \$
4	Descente à la rivière	Municipalité de l'Avenir	23 460 \$	11 730 \$	11 495 \$
5	Acquisition d'un tableau d'affichage numérique	Municipalité Saint-Lucien	28 000 \$	14 000 \$	13 720 \$
6	Surveillance de secteurs	Comité de surveillance Saint-Edmond	1 850 \$	925 \$	907 \$
7	Enseigne numérique	Municipalité Saint-Eugène	19 880 \$	9 440 \$	9 251 \$
8	Tableau d'affichage numérique	Municipalité Saint-Germain-de-Grantham	35 464 \$	17 732 \$	17 377 \$
9	Réaménagement de la bibliothèque	Municipalité Saint-Cyrille-de-Wendover	69 061 \$	25 000 \$	24 500 \$
10	Améliorations locatives Centre Eugène Caillé et salle Desjardins	Municipalité Saint-Félix-de-Kingsey	67 540 \$	25 000 \$	24 500 \$
11	Acquisition canon à neige pour la Courvalloise	Parc Aventure Drummond	32 000 \$	16 000 \$	15 680 \$
12	Mise en place d'un camp de jour	Municipalité Saint-Majorique-de-Grantham	77 285 \$	25 000 \$	24 500 \$
13	Fête automnale Saint-Félix	Municipalité Saint-Félix-de-Kingsey	19 423 \$	9 711 \$	9 517 \$
14	Festival de la Carneberge	Municipalité Saint-Lucien	50 000 \$	25 000 \$	24 500 \$
15	PDZA	MRC de Drummond	192 000 \$	25 000 \$	24 500 \$
16	Modules de jeux pour enfants	Municipalité de Wickham	50 400 \$	25 000 \$	24 500 \$
17	Scène multifonctionnelle	Centre récréatif St-Guillaume	4 806 \$	2 403 \$	2 355 \$
18	150e St-Bonaventure	Municipalité Saint-Bonaventure	158 810 \$	25 000 \$	24 500 \$
19	Aménagement local multi fonctionnel	Municipalité Saint-Eugène	54 000 \$	25 000 \$	24 500 \$
20	Jeux d'eau Parc Joseph Courchesne	Loisirs Saint-Edmond	92 224 \$	25 000 \$	24 500 \$
21	Patinoire surface permanente	Loisirs Saint-Edmond	271 609 \$	25 000 \$	24 500 \$
22	Aménagement de jeux d'eau	Municipalité Saint-Germain-de-Grantham	98 878 \$	25 000 \$	24 500 \$
23	Site multifonctionnel	Municipalité Durham Sud	53 000 \$	25 000 \$	24 500 \$
24	Terrain sportif/Deck hockey	Loisirs Saint-Bonaventure	106 532 \$	25 000 \$	24 500 \$
25	Festival folklorique-Trad Sainte-Brigitte-des-Saults, 1 ^{ère} édition	Saint-Cyrille en chansons	13 230 \$	5 500 \$	5 390 \$
26	Aménagement d'un terrain récréatif au parc Lalime	Municipalité Saint-Bonaventure	104 988 \$	25 000 \$	24 500 \$
27	Améliorations locatives salle communautaire	Municipalité Sainte-Brigitte-des-Saults	65 000 \$	25 000 \$	24 500 \$
28	Améliorations locative salle communautaire	Fabrique Notre-Dame-de-Lourdes (Saint-Edmond)	30 000 \$	15 000 \$	14 700 \$
29	Spectacles en milieu rural	Maison Marie Rivier	17 850 \$	8 800 \$	8 624 \$
	TOTAL		2 000 195 \$	560 391 \$	549 183 \$
	Montant disponible			549 206 \$	
	Différence			11 185 \$	23 \$
	Résiduel Pacte rural 2007-2014			21 424 \$	
	Montant récupéré enveloppe Pacte rural 2015-2016 (abandon + surplus)			23 478 \$	
	Enveloppe FDT 2015-2016 (somme restante)			168 101 \$	
	Enveloppe FDT 2016-2017			336 203 \$	
	Somme totale disponible			549 206 \$	

ADOPTÉ

G) FORÊT DRUMMOND

Mandat à RPAD

mrc11400/06/16

ATTENDU QUE les représentants des trois municipalités propriétaires d'une partie des terres de la forêt Drummond ont tenu une rencontre de travail, le 9 juin dernier, dans le cadre des discussions entamées avec Hydro-Québec, qui désire se départir de ses lots;

ATTENDU l'implication de la MRC de Drummond depuis 2015 dans le dossier de la forêt Drummond en tant qu'accompagnatrice des municipalités de Saint-Bonaventure, Saint-Majorique-de-Grantham et de la Ville de Drummondville;

ATTENDU QUE, suite à la rencontre du 9 juin, les participants ont convenu de la nécessité, dans la poursuite des discussions avec la société d'État, de convenir d'une vision commune sur l'avenir de la Forêt Drummond, le type de gouvernance souhaitable pour cette dernière et la nécessité de jeter les bases d'un projet porteur qui rallierait la communauté de la MRC;

ATTENDU QUE, suite aux différents travaux effectués depuis 2015, les trois municipalités et la MRC sont d'avis que Réseaux Plein Air Drummond constitue l'organisme idéal pour porter un projet de communauté;

ATTENDU QUE Réseaux Plein Air Drummond a déposé, le 21 juin 2016, à la demande des trois municipalités et de la MRC, une offre de services;

ATTENDU QUE dans le cadre de l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019, les règles du programme de *Partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles* ont été modifiées et que la MRC de Drummond devrait recevoir, selon les estimations gouvernementales, un montant de 151 000\$;

ATTENDU QU'il reste également des fonds au poste Forêt Drummond de la MRC de Drummond;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Benoit Bourque

Et résolu

De mandater Réseaux Plein Air Drummond pour déterminer une vision de l'avenir de la Forêt Drummond, selon les modalités de l'offre de services déposée le 21 juin dernier, pour un montant estimé à 14 250 \$, avant taxes.

Que les sommes soient prises à même le poste Forêt Drummond et à même les redevances sur les ressources naturelles à recevoir selon les modalités suivantes :

Poste forêt Drummond

6 775 \$

Redevances à recevoir

7 475 \$

D'autoriser la secrétaire-trésorière à signer les documents afférents.

ADOPTÉ**7. ADMINISTRATION****A) NOMINATIONS****A.1) Comité d'aménagement (CAM)****mrc11401/06/16**

ATTENDU le départ de Mme Marie-Andrée Auger nommée en février dernier comme représentante du secteur ouest du comité d'aménagement de la MRC de Drummond;

ATTENDU la recommandation des membres du comité administratif et de planification (CAP);

Il est proposé par Jean-Guy Hébert

Appuyé par Thérèse Francoeur

Et résolu

De nommer Jean-Pierre Vallée comme représentant du secteur ouest du comité d'aménagement de la MRC, celui-ci ayant accepté sa nomination.

ADOPTÉ**A.2) Comité du personnel****mrc11402/06/16**

ATTENDU le départ de Mme Marie-Andrée Auger nommée en février dernier comme représentante au comité du personnel de la MRC de Drummond;

ATTENDU la recommandation des membres du comité administratif et de planification (CAP);

Il est proposé par Alexandre Cusson

Appuyé par Jean-Parenteau

Et résolu

De nommer Carole Côté comme représentante du comité du personnel de la MRC, celle-ci ayant accepté sa nomination.

ADOPTÉ**A.3) Comité de gestion des matières résiduelles (CGMR)****mrc11403/06/16**

ATTENDU le départ de Mme Marie-Andrée Auger nommée en février dernier comme représentante au comité de gestion des matières résiduelle de la MRC de Drummond;

ATTENDU la recommandation des membres du comité administratif et de planification (CAP);

Il est proposé par Marcel Bergeron

Appuyé par Jean-Guy Hébert

Et résolu

De nommer André Deslauriers comme représentant du comité de gestion des matières résiduelles de la MRC, celui-ci ayant accepté sa nomination.

ADOPTÉ**A.4) Comité de sécurité publique (CSP)****mrc11404/06/16**

ATTENDU QUE le conseil de la ville de Drummondville a procédé à la nomination de nouveaux représentants au sein des comités sur lesquels elle siège ;

ATTENDU QUE les conseillers Cathy Bernier et John Husk ont été nommés pour succéder à Catherine Lassonde et Daniel Pelletier en tant que représentants de la Ville au comité de sécurité publique ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'entériner la nomination des membres succédant aux représentants Daniel Pelletier et Catherine Lassonde (article 8 de l'entente relative à la fourniture de services de police par la SQ sur le territoire de la MRC ;

Il est proposé par Suzanne Pinard Lebeau
Appuyé par Marcel Bergeron
Et résolu

De nommer M. John Husk et Mme Cathy Bernier pour représenter la ville de Drummondville auprès du comité de sécurité publique (CSP) de la MRC de Drummond.

De remercier Mme Lassonde et M. Pelletier pour leur contribution des dernières années au sein du comité de sécurité publique de la MRC de Drummond.

ADOPTÉ

A.5) FLI – FLS

mrc11405/06/16

ATTENDU QU'en vertu de l'article 284 de la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, l'ensemble des droits, obligations, actifs et passifs du fonds local d'investissement (FLI) et du fonds local de solidarité (FLS) ont été transférés à la MRC de Drummond;

ATTENDU la signature d'une Entente de délégation 2016-2019 entre la MRC et la Société de Développement Économique de Drummondville (SDED) par laquelle cette dernière est mandatée pour la gestion, notamment, du FLS;

ATTENDU que la FTQ a demandé que le comité soit constitué d'une majorité de membres indépendants;

ATTENDU que la SDED a procédé à la recommandation de nouveaux membres du comité d'investissement commun FLI-FLS;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Robert Boucher

Et résolu

De confirmer les nominations des membres du comité d'investissement commun FLI-FLS suivants :

Alain Côté	Jean-Pierre Vallée (élu)
André Larramée	Alexandre Cusson (élu)
Éric Lauzon-Duhaine	Richard St-Onge (FTQ)
Jean Fournier	Martin Dupont (employé d'organisme délégué)
Martin Fafard	

Que le comité d'investissement commun FLI-FLS procède à la nomination d'un président et en informe la MRC de Drummond et la FTQ.

ADOPTÉ

A.6) SDED

mrc11406/06/16

ATTENDU QUE les affaires de la Corporation sont administrées par un conseil d'administration composé de 13 personnes nommées par le conseil des maires de la MRC de Drummond... (article 5 des règlements généraux de la SDED, 7/05/13);

ATTENDU QUE l'assemblée générale annuelle de la SDED s'est tenue le 13 mai dernier et qu'à cette occasion, il a été question de la nomination par les membres des propriétaires ou hauts dirigeants d'entreprises ou d'organisations, qui sont recommandés pour occuper les quatre postes sectoriels vacants au conseil d'administration de la SDED ;

Il est proposé par Suzanne Pinard Lebeau

Appuyé par Carole Côté

Et résolu

De nommer et désigner au conseil d'administration de la SDED, pour les autres postes sectoriels vacants, les personnes suivantes :

Secteurs	Désignation
Industriel (représentant PME)	Carl Binette
Industriel (Représentant manufacturier)	Magalie Houle
Éducation	Martine Lessieur
Ruralité	Martin Fafard

De confirmer les nominations des cinq sièges pour le secteur municipal, telles qu'incluses à la résolution mrc11288/02/16 :

M. André Deslauriers, maire de Saint-Eugène (représentant de la MRC)
 M. Jean-Pierre Vallée, préfet (représentant de la MRC)
 M. Alexandre Cusson, maire de la Ville de Drummondville (représentant de la Ville)
 Mme Isabelle Marquis, conseillère à la Ville de Drummondville (représentante de la Ville)
 M. Yves Grondin, conseiller à la Ville de Drummondville (représentant de la Ville)

Toutes ces personnes ont déjà accepté leur nomination respective.

ADOPTÉ

B) RÈGLEMENT MRC-802 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DÉLÉGUANT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL LE POUVOIR DE FORMER DES COMITÉS DE SÉLECTION

Adoption

mrc11407/06/16

ATTENDU QUE l'avant-dernier alinéa de l'article 936.0.1.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) prévoit la création, dans les cas où cet article s'applique, d'un comité de sélection et que la formation de ce comité peut être déléguée à tout fonctionnaire ou employé d'une municipalité, dans le cas de l'adjudication de contrats relatifs à la fourniture de services professionnels;

ATTENDU qu'est en vigueur pour le territoire de la MRC le règlement MRC-660 déléguant au directeur général le pouvoir de former des comités de sélection et qu'il y a lieu, conséquemment d'effectuer une mise à jour de ce règlement;

ATTENDU QU'une copie du projet relatif au présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 11 mai dernier et que la présentation du présent projet de règlement a été faite;

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière de la MRC a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Michel Noël

Et résolu

Il est ordonné et statué que le règlement portant le numéro MRC-802 modifiant le règlement 660 déléguant au directeur général de pouvoir de former des comités de sélection soit adopté.

ADOPTÉ

C) PRIORITÉS D'INTERVENTION 2016-2017 ET RECONDUCTION DES POLITIQUES DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET PROJETS STRUCTURANTS MRC11408/06/16

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a signé une entente relative au Fonds de développement des territoires avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), le 14 juillet 2015 ;

ATTENDU QUE l'entente a été reconduite pour l'année 2016-2017, que le premier versement de l'enveloppe a été transmis par le MAMOT et que le second versement est effectué lorsque la MRC adopte ses priorités d'intervention pour l'année 2016-2017 et procède à la mise à jour de sa politique de soutien aux entreprises et de sa politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie en vigueur ;

ATTENDU QUE la MRC doit déposer ses priorités d'intervention au ministre et les rendre publiques sur son site web;

ATTENDU QUE les membres du CAP, suite à une analyse du bilan des priorités d'intervention 2015-2016 ont convenu des nouvelles priorités pour l'année 2016-2017 et souhaitent en faire la recommandation aux membres du conseil ;

Il est proposé par Claude Bahl

Appuyé par Thérèse Francoeur

Et résolu

De procéder à l'adoption des priorités d'interventions de la MRC de Drummond pour l'année 2016-2017 demandées dans le cadre de l'entente relative au Fonds de développement des territoires, d'en transmettre un exemplaire au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupations du territoire et de les afficher sur le site web de la MRC.

De reconduire sa *Politique de soutien aux projets structurants et politique de soutien aux entreprises* pour l'année 2016-2017, telle que révisée le 9 mars 2016 et disponible sur le site web de la MRC.

ADOPTÉ

8. ÉVALUATION

A) RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES

Le rapport sur la tenue à jour des rôles d'évaluation au 1^{er} juin est déposé. Il n'y a pas de question.

B) RAPPORT DU COMITÉ D'ÉVALUATION

Le rapport du comité d'évaluation du 8 juin dernier est déposé par Mme Carole Côté.

9. AMÉNAGEMENT

A) RAPPORT DU COMITÉ D'AMÉNAGEMENT

Prenant la parole, M. Michel Noël dépose et présente les sujets abordés lors de la réunion du 25 mai dernier du comité d'aménagement (CAM).

B) RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Prenant la parole M. Félicien Cardin, président du comité consultatif agricole (CCA), informe les membres du conseil des sujets abordés lors de la réunion du 14 juin dernier de son comité, à savoir :

Tous les projets suivants étaient conformes aux orientations du schéma d'aménagement et du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles :

- 4734-1, Drummondville;
- 4736-1, Drummondville;
- 4742-1, Drummondville
- 201-2016, Saint-Guillaume;
- 202-2016, Saint-Guillaume;
- 512-16, Saint-Majorique-de-Grantham

C) APPROBATION DE MODIFICATIONS À DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

C.1) Drummondville

C.1.1) Règlement no 4728-1

mrc11409/06/16

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement no 4728-1 amendant son règlement de zonage no 4300;

ATTENDU QUE ce projet de règlement omnibus modifie le règlement de zonage afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal existant adjacent à une voie de circulation privée, soit au 3742, chemin Hemming;

ATTENDU les explications de la coordonnatrice à l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Claude Bahl

Appuyé par Jean Parenteau

Et résolu

D'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 4728-1 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

De transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 4728-1 à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

C.1.2) Règlement no 4729-1

mrc11410/06/16

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement no 4729-1 amendant son règlement de zonage no 4300;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet d'autoriser l'exploitation d'une sablière au 9900 du boulevard Allard;

ATTENDU les explications de la coordonnatrice à l'aménagement quant à ce dossier;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif agricole (CCA) ont recommandé unanimement, le 4 mai 2016, d'approuver ledit règlement;

Il est proposé par Benoit Bourque
Appuyé par Michel Noël
Et résolu

D'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 4729-1 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.

De transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 4729-1 à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

C.1.3) Règlement 4731-1

mrc11411 /06/16

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement no 4731-1 amendant son règlement de zonage no 4300;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet d'autoriser une clinique vétérinaire sans enclos extérieurs au 3630, rue St-Pierre;

ATTENDU les explications de la coordonnatrice à l'aménagement quant à ce dossier;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif agricole (CCA) ont recommandé unanimement, le 4 mai 2016, d'approuver ledit règlement;

Il est proposé par Michel Bourgeois
Appuyé par Mario Van Doorn
Et résolu

D'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 4731-1 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.

De transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 4731-1 à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

C.1.4) Règlement 4734-1

mrc11412/06/16

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement no 4734-1 amendant son règlement de zonage no 4300;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet d'autoriser les abris temporaires pour clôtures servant à protéger des intempéries le mécanisme d'ouverture des barrières et ce, pour les usages commerciaux, industriels ainsi que communautaires et utilité publique;

ATTENDU les explications de la coordonnatrice à l'aménagement quant à ce dossier;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif agricole (CCA) ont recommandé unanimement, le 14 juin 2016, d'approuver ledit règlement;

Il est proposé par André Deslauriers
Appuyé par Michel Bourgeois
Et résolu

D'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 4734-1 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.

De transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 4734-1 à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

C.1.5) Règlement no 4736-1

mrc11413/06/16

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement no 4736-1 amendant son règlement de zonage no 4300;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet d'encadrer certaines activités de rencontre, d'échange et de recueillement pouvant être exercés à titre d'usages accessoires à certains usages faisant partie des groupes habitation (H), commerce (C), industrie (I) et communautaire (P), selon certaines conditions;

ATTENDU les explications de la coordonnatrice à l'aménagement quant à ce dossier;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif agricole (CCA) ont recommandé unanimement, le 14 juin 2016, d'approuver ledit règlement;

Il est proposé par Robert Boucher

Appuyé par Carole Côté

Et résolu

D'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 4736-1 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.

De transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 4736-1 à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

C.1.6) Règlement 4742-1

mrc11414/06/16

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement no 4742-1 amendant son règlement de construction no 4302;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet d'exclure les bâtiments de type « mini-entrepôts » à l'obligation de disposer de gicleurs s'ils respectent certaines conditions;

ATTENDU les explications de la coordonnatrice à l'aménagement quant à ce dossier;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif agricole (CCA) ont recommandé unanimement, le 14 juin 2016, d'approuver ledit règlement;

Il est proposé par Marcel Bergeron

Appuyé par Michel Noël

Et résolu

D'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 4742-1 modifiant le règlement de construction de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.

De transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 4742-1 à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

C.2) L'Avenir

C.2.1) Règlement 696-16

mrc11415/06/16

ATTENDU QUE la municipalité de L'Avenir a transmis pour approbation son règlement no 696-16 amendant son règlement de zonage no 654-12;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de réglementer l'implantation des systèmes extérieurs de chauffage (normes de localisation, aménagement et matériaux pouvant être brûlés) avec interdiction en zone blanche;

ATTENDU les explications de la coordonnatrice à l'aménagement quant à ce dossier;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif agricole (CCA) ont recommandé unanimement, le 5 avril 2016, d'approuver ledit règlement;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Carole Côté

Et résolu

D'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 696-16 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de L'Avenir,

celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.

De transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 696-16 à la municipalité de L'Avenir.

ADOPTÉ

C.3) Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Village

C.3.1) Règlement no 2016-370

mrc11416/06/16

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village a transmis pour approbation son règlement no 2016-370 amendant son règlement de zonage no 131;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de remplacer les dispositions sur les bâtiments accessoires applicables dans les zones H, C et P;

ATTENDU les explications de la coordonnatrice à l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Robert Boucher
Appuyé par Michel Noël
Et résolu

D'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 2016-370 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

De transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 2016-370 à la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village.

ADOPTÉ

C.4) Sainte-Brigitte-des-Saults

C.4.1) Règlement no 403-2015

mrc11417/06/16

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults a transmis pour approbation son règlement no 403 amendant son règlement de zonage no 332-07;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de permettre l'implantation de gîtes touristiques sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU les explications de la coordonnatrice à l'aménagement quant à ce dossier;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif agricole (CCA) ont recommandé unanimement, le 18 novembre 2015, d'approuver ledit règlement;

Il est proposé par Alexandre Cusson
Appuyé par Carole Côté
Et résolu

D'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 403 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.

De transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 403 à la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults.

ADOPTÉ

C.5) Saint-Eugène

C.5.1) Règlement no 462

mrc11418/06/16

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Eugène a transmis pour approbation son règlement no 462 amendant son règlement de zonage no 364;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de remplacer l'usage spécifiquement permis « Camping, camp et colonie de vacances et terrain de camping » dans la zone C2;

ATTENDU les explications de la coordonnatrice à l'aménagement quant à ce dossier;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif agricole (CCA) ont recommandé unanimement, le 29 février 2016, d'approuver ledit règlement;

Il est proposé par Robert Boucher
Appuyé par Jocelyn Chamberland
Et résolu

D'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 462 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Eugène, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.

De transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 462 à la municipalité de Saint-Eugène.

ADOPTÉ

C.6) Saint-Guillaume

C.6.1) Règlement 198-2016

mrc11419/06/16

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Guillaume a transmis pour approbation son règlement no 198-2016 amendant son règlement de zonage no 45-99;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de créer une nouvelle zone (Aa-11) à même la zone Aa-2 et permettre les usages agricoles et les usages spécifiques 4221-entreposage et 4222-garage et équipement d'entretien;

ATTENDU les explications de la coordonnatrice à l'aménagement quant à ce dossier;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif agricole (CCA) ont recommandé unanimement, le 29 février 2016 d'approuver ledit règlement;

Il est proposé par Benoît Bourque
Appuyé par Michel Bourgeois
Et résolu

D'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 198-2016 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Guillaume, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.

De transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 198-2016 à la municipalité de Saint-Guillaume.

ADOPTÉ

C.7) Saint-Majorique-de-Grantham

C.7.1) Règlement no 509-16

mrc11420/06/16

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham a transmis pour approbation son règlement no 509-16 amendant son règlement de zonage no 382-05;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de modifier les normes relatives aux véhicules récréatifs, aux marges adjacentes à un cours d'eau, aux abris saisonniers, aux accès à la voie publique et à la création de la zone P2 à même la zone P1;

ATTENDU les explications de la coordonnatrice à l'aménagement quant à ce dossier;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif agricole (CCA) ont recommandé unanimement, le 4 mai 2016, d'approuver ledit règlement;

Il est proposé par Michel Bourgeois
Appuyé par André Deslauriers
Et résolu

D'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 509-16 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.

De transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 509-16 à la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham.

ADOPTÉ

C.8) Wickham

C.8.1) Règlement no 2016-06-819

mrc11421/06/16

ATTENDU QUE la municipalité de Wickham a transmis pour approbation son règlement no 2016-06-819 amendant son règlement de zonage no 2006-09-621;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de permettre l'implantation de cloches à vêtements ou bacs de recyclage de vêtements sur son territoire, sous réserve de certaines dispositions;

ATTENDU les explications de la coordonnatrice à l'aménagement quant à ce dossier;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif agricole (CCA) ont recommandé unanimement, le 4 mai 2016, d'approuver ledit règlement;

Il est proposé par Michel Noël
Appuyé par Thérèse Francoeur
Et résolu

D'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 2016-06-819 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Wickham, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.

De transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 2016-06-819 à la municipalité de Wickham.

ADOPTÉ

D) ABROGATION DES RÈGLEMENTS RELATIFS À DES ENTENTES EN MATIÈRE D'URBANISME – ADOPTION

D.1) Règlement MRC-793 abrogeant le règlement 148 – Sainte-Brigitte-des-Saults

mrc11422/06/16

ATTENDU QUE des municipalités ont manifesté un intérêt à signer une entente intermunicipale concernant des services d'urbanisme et que d'autres municipalités ont manifesté leur intention de mettre fin à l'entente intermunicipale concernant ces mêmes services;

ATTENDU QU'il est opportun d'abroger certains règlements relatifs à des ententes en matière d'urbanisme intervenues entre la MRC de Drummond et les municipalités concernées;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil le 13 avril 2016;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par Michel Bourgeois
Appuyé par Marcel Bergeron
Et résolu

Il est ordonné et statué que le règlement portant le numéro MRC-793 intitulé : «Règlement MRC-793 abrogeant le règlement numéro 148 relatif à une entente en matière d'urbanisme intervenue entre la MRC de Drummond et la municipalité de Saint-Brigitte-des-Saults» soit adopté.

ADOPTÉ

E) PROTOCOLE D'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT DES SERVICES EN URBANISME – AUTORISATION DE SIGNATURE

E.1) Municipalité de Sainte-Brigitte des Saults

mrc11423/06/16

ATTENDU le dépôt d'un avis de motion, le 13 avril 2016, visant à abroger le règlement MRC-148 adopté le 4 mai 1994 et intitulé «Entente en matière d'urbanisme entre la MRC de Drummond et la municipalité de Saint-Eugène»;

ATTENDU l'intérêt de la municipalité à renouveler l'entente en matière d'urbanisme ;

ATTENDU QUE la MRC et la municipalité, parties à l'entente, désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* pour conclure une entente de services en matière d'urbanisme;

Il est proposé par Michel Noël

Appuyé par André Deslauriers

Et résolu

Que la présente résolution abroge toute autre résolution précédente concernant une entente en matière d'urbanisme entre la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults et la MRC de Drummond.

D'autoriser la conclusion de la nouvelle entente entre la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults et la MRC de Drummond intitulée «Protocole d'entente intermunicipale concernant des services en urbanisme» et d'autoriser le préfet et la secrétaire-trésorière à signer ladite entente pour et au nom de la MRC.

ADOPTÉ

E.2) Municipalité de Wickham

mrc11424/06/16

ATTENDU l'intérêt de la municipalité de Wickham à bénéficier d'une entente en matière d'urbanisme;

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté de Drummond (MRC) et la Municipalité de Wickham (MUNICIPALITÉ), parties à l'entente, désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (LRQ c. C-27.1) pour conclure une entente relative à des services en urbanisme;

Il est proposé par Michel Bourgeois

Appuyé par Jocelyn Chamberland

Et résolu

Que la présente résolution abroge toute autre résolution précédente concernant une entente en matière d'urbanisme entre la municipalité de Wickham et la MRC de Drummond.

D'autoriser la conclusion d'une nouvelle entente entre la municipalité de Wickham et la MRC de Drummond intitulée «Protocole d'entente intermunicipale concernant des services en urbanisme» et d'autoriser le préfet et la secrétaire-trésorière à signer ladite entente pour et au nom de la MRC.

ADOPTÉ

F) PROJETS DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

F.1) MRC-800 – Service autoroutiers dans l'affectation agroforestière – Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse

F.1.1) Dépôt du rapport de la commission d'aménagement

Le rapport est déposé.

F.2) MRC-803 – AFFECTATION RÉCRÉATIVE – L'AVENIR

F.2.1) Résolution d'adoption du projet de règlement et du document indiquant la nature des modifications à être apportées à la réglementation d'urbanisme mrc11425/06/16

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Drummond peut, selon l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), à tout moment modifier son schéma d'aménagement et de développement;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement, tel qu'adopté le 14 avril 1987 par le conseil de la MRC de Drummond, est entré en vigueur le 23 février 1988;

ATTENDU QUE la municipalité de L'Avenir a déposé par la résolution numéro 2016-04-099 une demande de modification du schéma d'aménagement afin de retirer la zone H-12 de l'affectation récréative et de l'intégrer à l'affectation agro-forestière qui est contiguë;

ATTENDU QUE cette modification a pour objectif de permettre la consolidation du développement résidentiel de ce secteur situé en zone blanche par la construction des deux dernières résidences;

ATTENDU QUE actuellement, la zone H-12 est située dans l'affectation récréative qui interdit les résidences permanentes;

ATTENDU QUE les dispositions du schéma d'aménagement concernant la consolidation des développements résidentiels isolés s'appliquent uniquement dans les affectations agricole et agro-forestière;

ATTENDU QUE lors de la séance du 30 mars, le Comité d'aménagement recommande au Conseil de modifier le schéma d'aménagement pour donner suite à la demande;

ATTENDU QUE le comité d'aménagement a pris connaissance des projets de règlement et du document argumentaire;

ATTENDU QU'un avis de motion et une demande de dispense de lecture ont été régulièrement donnés le 5 mai 2016 à l'effet du présent règlement;

Il est proposé par Félicien Cardin

Appuyé par Robert Boucher

Et résolu

D'adopter le projet de règlement MRC-803 modifiant le schéma d'aménagement et son document argumentaire.

D'adopter le document indiquant la nature des modifications à être apportées à la réglementation d'urbanisme d'une municipalité.

De transmettre ces documents aux municipalités de la MRC, aux MRC adjacentes et au MAMOT.

ADOPTÉ

F.2.2) Modalités de la consultation publique

mrc11426/06/16

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Drummond a entrepris une modification au schéma d'aménagement par l'adoption du projet de règlement MRC-803;

ATTENDU QUE le projet de règlement MRC-803 concerne le territoire de la municipalité de L'Avenir;

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC devra tenir une consultation publique;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 53.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil fixe la date, l'heure et le lieu de la consultation publique ou il peut déléguer toute cette tâche à la directrice générale;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 53.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil doit créer une commission et en désigner le président;

Il est proposé par Michel Bourgeois

Appuyé par Benoit Bourque

Et résolu

De mandater la directrice générale pour fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement MRC-803.

De désigner le préfet (M. Vallée), le président du comité d'aménagement (M. Cusson) et le maire de la municipalité concernée (M. Parenteau) pour siéger à la commission d'aménagement de cette consultation et de prévoir que la consultation se tiendra en présence d'au moins deux des membres désignés.

Que le préfet de la MRC présidera la commission.

Que la commission déposera un rapport au conseil.

ADOPTÉ

F.2.3) Modification du délai

Ce point a été annulé.

G) MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE

G.1) Demande de modification RCI – Durham-Sud

mrc11427/06/16

ATTENDU QUE la municipalité Durham-Sud a soumis une demande de modification au règlement de contrôle intérimaire MRC-134 afin de réduire la distance minimale d'un kilomètre entre une nouvelle installation d'élevage porcin et un élevage porcin existant;

ATTENDU QUE cette demande vise à permettre la démolition d'une porcherie existante et la reconstruction de deux nouveaux bâtiments d'élevage (pouponnières) sur le même terrain à moins d'un kilomètre d'une installation d'élevage porcin existante et appartenant au même propriétaire;

ATTENDU QUE le comité consultatif agricole (CCA) a étudié la demande lors de la rencontre du 4 avril 2016 et que des précisions ont été demandées à la municipalité afin de compléter l'étude du dossier;

ATTENDU QUE les informations supplémentaires ont permis aux membres de compléter l'analyse du dossier;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif agricole (CCA) ont donné un avis favorable le 4 mai 2016;

Il est proposé par Alexandre Cusson

Appuyé par Jean-Guy Hébert

Et résolu

De procéder à la préparation d'un projet de règlement modifiant le règlement de contrôle intérimaire MRC-134 dans le but de permettre la démolition et la reconstruction d'une installation d'élevage porcin qui est situé à moins d'un kilomètre d'une installation d'élevage porcin existante.

ADOPTÉ

H) PDZA

Approbation du plan de travail

mrc11428/06/16

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a déposé sa candidature dans le cadre de l'appel de proposition du MAPAQ pour la réalisation de son PDZA en février 2016;

ATTENDU QUE la MRC a reçu le 2 mai 2016, la lettre du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec accordant une aide financière pouvant atteindre 40 000 \$ par l'intermédiaire de l'entente Canada-Québec concernant *Cultivons l'avenir 2*;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à la signature d'une entente avec le MAPAQ le 11 mai dernier;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette entente, un plan de travail comprenant les objectifs du PDZA, un échéancier, le rôle et la composition des comités et une stratégie de communication doit être approuvé et transmis au MAPAQ pour obtenir un premier versement de 25 000 \$;

ATTENDU QUE le comité directeur du PDZA a tenu sa première rencontre le 22 juin 2016 et que lors de cette rencontre, il a analysé le plan de travail déposé et en fait la recommandation;

Il est proposé par Robert Boucher

Appuyé par Jean-Guy Hébert

Et résolu

D'approuver le plan de travail du PDZA, tel que présenté et de le soumettre au MAPAQ.

ADOPTÉ

I) ORTHOPHOTOS

Ventes à un tiers – Grille tarifaire

mrc11429/06/16

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a accepté la coordination du Regroupement régional du Centre-du-Québec pour l'acquisition d'orthophotos lors de sa séance régulière du 14 janvier 2015 (résolution mrc10977/01/15);

ATTENDU que le mandat, confié au Consortium LPA-ASC pour l'acquisition d'orthophotos à une résolution de 20 cm pour le territoire du Centre-du-Québec et à une résolution de 10 cm pour les territoires de certaines villes, est complété;

ATTENDU que la MRC de Drummond a reçu plusieurs demandes d'achat d'orthophotos et qu'il y aurait lieu, dans la perspective d'une future acquisition d'orthophotos, de prévoir la création d'un fond régional à cet effet;

ATTENDU QUE les MRC d'Arthabaska, de Bécancour, de l'Érable et de Nicolet-Yamaska ont confirmé leur accord par résolution à l'effet d'autoriser la vente d'orthophotos selon une grille tarifaire prédéfinie;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Alexandre Cusson

Et résolu

D'autoriser la MRC de Drummond à vendre les orthophotos aux coûts présentés suivants, qui incluent des frais d'administration de 10 p. cent :

Tuiles orthorectifiées et orthophographies

1 à 20 tuiles : 80\$ l'unité

21 à 50 tuiles : 70\$ l'unité

51 tuiles et plus : 60 \$ l'unité \$

Mosaïques 1 :20 000

1 à 5 mosaïques : 600 \$ l'unité

6 à 10 mosaïques : 500 \$ l'unité

11 mosaïques et plus : 400\$ l'unité

Photographies (vendues par paires incluant le fichier)

2 à 40 photographies : 80\$ la paire

41 à 100 photographies : 70\$ la paire

100 photographies et plus : 60 \$ la paire

ADOPTÉ**10. GESTION DES COURS D'EAU****A) DEMANDES D'AUTORISATION D'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN****A.1) Rivière aux vaches (Gc-263), branche 1 à Drummondville mrc11430/06/16**

ATTENDU la résolution 706/5/14 de la ville de Drummondville demandant l'entretien de la branche 1 du cours d'eau Rivière aux vaches et s'engageant à défrayer les coûts engendrés par les travaux;

ATTENDU le relevé fait par le responsable des cours d'eau;

ATTENDU QUE la longueur des travaux totalise une distance d'environ 1 458 mètres linéaires;

ATTENDU QUE les travaux d'entretien dudit cours d'eau sont estimés au montant de 10 820 \$;

ATTENDU QU'une assemblée publique des intéressés convoquée par la municipalité a eu lieu le 25 avril 2016 et que certaines dispositions ont été établies avec les intéressés présents à la rencontre;

ATTENDU la recommandation du comité administratif et de planification (CAP);

Il est proposé par Carole Côté

Appuyé par Michel Bourgeois

Et résolu

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

D'autoriser les travaux d'entretien dans la branche 1 du cours d'eau Rivière aux vaches, sur une distance d'environ 1 458 mètres linéaires, au montant estimé de 10 820 \$.

Que le tout soit sujet aux conditions détaillées dans la résolution 706/5/14 de la ville de Drummondville.

ADOPTÉ**A.2) Cours d'eau Crevier (Gc-265) à Saint-Pie-de-Guire mrc11431/06/16**

ATTENDU la résolution 14-07-86 de la municipalité de Saint-Pie-de-Guire demandant l'entretien du cours d'eau Crevier et s'engageant à défrayer les coûts engendrés par les travaux;

ATTENDU le relevé fait par le responsable des cours d'eau;

ATTENDU QUE la longueur des travaux totalise une distance d'environ 1 646 mètres linéaires;

ATTENDU QUE les travaux d'entretien dudit cours d'eau sont estimés au montant de 10 375 \$;

ATTENDU QU'une assemblée publique des intéressés convoquée par la municipalité a eu lieu le 27 mai 2015 et que certaines dispositions ont été établies avec les intéressés présents à la rencontre;

ATTENDU la recommandation du comité administratif et de planification;

Il est proposé par Michel Noël

Appuyé par Claude Bahl

Et résolu

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

D'autoriser les travaux d'entretien du cours d'eau Crevier, sur une distance d'environ 1 646 mètres linéaires, au montant estimé de 10 375 \$.

Que le tout soit sujet aux conditions détaillées dans la résolution 14-07-86 de la municipalité de Saint-Pie-de-Guire.

ADOPTÉ

A.3) Cours d'eau Pierre-Février (Gc-278), branche 34, 38, 42 à Saint-Edmond-de-Grantham **mrc11432/06/16**

ATTENDU la résolution 2015-11-005 de la municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham demandant l'entretien des branches 34, 38 et 42 du cours d'eau Pierre-Février et s'engageant à défrayer les coûts engendrés par les travaux;

ATTENDU le relevé fait par le responsable des cours d'eau;

ATTENDU QUE la longueur des travaux totalise une distance d'environ 3 070 mètres linéaires;

ATTENDU QUE les travaux d'entretien dudit cours d'eau sont estimés au montant de 18 500 \$;

ATTENDU QU'une assemblée publique des intéressés convoquée par la municipalité a eu lieu le 31 mars 2016 et que certaines dispositions ont été établies avec les intéressés présents à la rencontre;

ATTENDU la recommandation du comité administratif et de planification;

Il est proposé par Benoit Bourque

Appuyé par Mario Van Doorn

Et résolu

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

D'autoriser les travaux d'entretien des branches 34, 38 et 42 du cours d'eau Pierre-Février, sur une distance d'environ 3 070 mètres linéaires, au montant estimé de 18 500 \$.

Que le tout soit sujet aux conditions détaillées dans la résolution 2015-11-005 de la municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham.

ADOPTÉ

A.4) Cours d'eau Laferrière (Gc-288) à Saint-Guillaume **mrc11433/06/16**

ATTENDU la résolution 427-12-2014 de la municipalité de Saint-Guillaume demandant l'entretien dans le cours d'eau Laferrière et s'engageant à défrayer les coûts engendrés par les travaux;

ATTENDU le relevé fait par le responsable des cours d'eau;

ATTENDU QUE la longueur des travaux totalise une distance d'environ 995 mètres linéaires;

ATTENDU QUE les travaux d'entretien dudit cours d'eau sont estimés au montant de 7 745 \$;

ATTENDU QU'une assemblée publique des intéressés convoquée par la municipalité a eu lieu le 10 mars 2016 et que certaines dispositions ont été établies avec les intéressés présents à la rencontre;

ATTENDU la recommandation du comité administratif et de planification;

Il est proposé par Daniel Lafond

Appuyé par Michel Noël

Et résolu

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

D'autoriser les travaux d'entretien dans le cours d'eau Laferrière, sur une distance d'environ 995 mètres linéaires, au montant estimé de 7 745 \$.

Que le tout soit sujet aux conditions détaillées dans la résolution 427-12-2014 de la municipalité de Saint-Guillaume.

ADOPTÉ

A.5) Cours d'eau Thomas-Touzin (Gc-301) à Saint-Eugène **mrc11434/06/16**

ATTENDU la résolution 288-15 de la municipalité de Saint-Eugène demandant l'entretien dans le cours d'eau Thomas-Touzin et s'engageant à défrayer les coûts engendrés par les travaux;

ATTENDU le relevé fait par le responsable des cours d'eau;

ATTENDU QUE la longueur des travaux totalise une distance d'environ 1 545 mètres linéaires;

ATTENDU QUE les travaux d'entretien dudit cours d'eau sont estimés au montant de 10 200 \$;

ATTENDU QU'une assemblée publique des intéressés convoquée par la municipalité a eu lieu le 31 mars 2016 et que certaines dispositions ont été établies avec les intéressés présents à la rencontre;

ATTENDU la recommandation du comité administratif et de planification;

Il est proposé par Robert Boucher

Appuyé par Jocelyn Chamberland

Et résolu

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

D'autoriser les travaux d'entretien dans le cours d'eau Thomas-Touzin, sur une distance d'environ 1 545 mètres linéaires, au montant estimé de 10 200 \$.

Que le tout soit sujet aux conditions détaillées dans la résolution 288-15 de la municipalité de Saint-Eugène.

ADOPTÉ

A.6) Cours d'eau Thomas-Touzin (Gc-303), branche 12 à Saint-Eugène mrc11435/06/16

ATTENDU la résolution 289-15 de la municipalité de Saint-Eugène demandant l'entretien de la branche 12 du cours d'eau Thomas-Touzin et s'engageant à défrayer les coûts engendrés par les travaux;

ATTENDU le relevé fait par le responsable des cours d'eau;

ATTENDU QUE la longueur des travaux totalise une distance d'environ 350 mètres linéaires;

ATTENDU QUE les travaux d'entretien dudit cours d'eau sont estimés au montant de 3 350 \$;

ATTENDU QU'une assemblée publique des intéressés convoquée par la municipalité a eu lieu le 31 mars 2016 et que certaines dispositions ont été établies avec les intéressés présents à la rencontre;

ATTENDU la recommandation du comité administratif et de planification;

Il est proposé par Jean Parenteau

Appuyé par Robert Boucher

Et résolu

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

D'autoriser les travaux d'entretien dans la branche 12 du cours d'eau Thomas-Touzin, sur une distance d'environ 350 mètres linéaires, au montant estimé de 3 350 \$.

Que le tout soit sujet aux conditions détaillées dans la résolution 289-15 de la municipalité Saint-Eugène.

ADOPTÉ

A.7) Cours d'eau Giguère (Gc-309), branche 34 à Durham-Sud mrc11436/06/16

ATTENDU la résolution 2016-04-73 de la municipalité de Durham-Sud demandant l'entretien de la branche 34 du cours d'eau Giguère et s'engageant à défrayer les coûts engendrés par les travaux;

ATTENDU le relevé fait par le responsable des cours d'eau;

ATTENDU QUE la longueur des travaux totalise une distance d'environ 845 mètres linéaires;

ATTENDU QUE les travaux d'entretien dudit cours d'eau sont estimés au montant de 5 935 \$;

ATTENDU QU'une assemblée publique des intéressés convoquée par la municipalité a eu lieu le 9 mai 2016 et que certaines dispositions ont été établies avec les intéressés présents à la rencontre;

ATTENDU la recommandation du comité administratif et de planification;

Il est proposé par Jean Parenteau

Appuyé par André Deslauriers

Et résolu

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

D'autoriser les travaux d'entretien dans la branche 34 du cours d'eau Giguère, sur une distance d'environ 845 mètres linéaires, au montant estimé de 5935 \$.

Que le tout soit sujet aux conditions détaillées dans la résolution 2016-04-73 de la municipalité Durham-Sud.

ADOPTÉ

11. MATIÈRES RÉSIDUELLES

A) RAPPORT DU COMITÉ ÉCOCENTRE

Le rapport de la rencontre du comité de l'écocentre est présenté par Monsieur Alexandre Cusson, il n'y a pas de question.

B) RAPPORT ANNUEL 2015 DE SUIVI DU PGMR

Adoption**mrc11437/06/16**

ATTENDU QUE le 25 novembre 2015, la MRC de Drummond adoptait son *Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)* révisé et depuis lors, a déployé tous les efforts nécessaires à l'atteinte de ses objectifs;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)*, le PGMR doit comprendre un système de surveillance et de suivi du plan destiné à en vérifier entre autres le degré d'atteinte des objectifs fixés et l'efficacité des mesures de mise en œuvre;

ATTENDU QU'il est prévu dans le cadre normatif du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles* que les municipalités régionales, ou l'autorité responsable du PGMR, transmettent chaque année un rapport de suivi au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU QU'un projet de rapport a été transmis aux membres du conseil avec l'avis de convocation de la présente séance;

Il est proposé par Alexandre Cusson
Appuyé par Carole Côté
Et résolu

D'adopter le rapport annuel 2015 du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Drummond (Bilan 2005-2015) et en transmette un exemplaire à l'Équipe des Redevances à l'Élimination du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

De rendre disponible ce document sur le site Internet de la MRC de Drummond.

ADOPTÉ

C) PROJET DE SYMBIOSE INDUSTRIELLE

Appui**mrc11438/06/16**

ATTENDU QUE le 25 novembre 2015, la MRC de Drummond adoptait son *Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)* révisé ;

ATTENDU QUE les industries, les commerces et les institutions (ICI) représentent une grande proportion de la génération des matières résiduelles sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU QUE la mise en place de la symbiose industrielle fait partie des actions du PGMR de la MRC, qu'elle contribuera à atteindre certains objectifs fixés par le PGMR et à réduire la quantité de matières résiduelles enfouies ;

ATTENDU QUE la Société de développement économique de Drummond (SDED) est un partenaire pour la mise en œuvre du PGMR de la MRC ;

Il est proposé par André Deslauriers
Appuyé par Michel Bourgeois
Et résolu

D'appuyer la SDED pour sa demande d'aide financière auprès de Recyc-Québec concernant la mise en place d'un projet de symbiose industrielle sur l'ensemble du territoire de la MRC de Drummond et d'autoriser le préfet à transmettre une lettre d'appui à cet effet.

ADOPTÉ**12. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

A) RAPPORT DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le rapport du comité de sécurité publique du 16 juin dernier est déposé par Monsieur Mario Van Doorn. Il n'y a pas de question.

B) SÉCURITÉ INCENDIE

B.1) Rapport du comité de sécurité incendie

Le rapport du comité de sécurité incendie du 8 juin dernier est déposée par Monsieur Alexandre Cusson. Il n'y a pas de question.

B.2) Plan de travail de la révision du schéma de couverture de risques

Adoption

mrc11439/06/16

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Drummond a adopté un schéma de couverture de risque en sécurité incendie le 14 février 2012 (mrc9892/12), lequel est en vigueur depuis le 20 mai de la même année;

ATTENDU QUE la *Loi sur la sécurité incendie* stipule que le schéma doit être révisé lors de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur (article 29);

ATTENDU QUE la MRC désire se conformer à la loi sur la sécurité incendie et amorcera la révision de son schéma dès la sixième année;

Il est proposé par Alexandre Cusson

Appuyé par André Deslauriers

Et résolu

D'adopter le plan de travail, version révisé du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, MRC de Drummond, tel que recommandé par le comité de sécurité incendie.

ADOPTÉ

C) RAPPORT ANNUEL DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**Présentation**

Ce point sera traité en atelier de travail en septembre.

13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL**A) RAPPORT DU COMITÉ CULTUREL**

Le rapport du comité culturel du 10 mai dernier est présenté par Monsieur Jean Parenteau. Il n'y a pas de question.

B) FLI-FLS – DÉCLARATION ANNUELLE**Autorisation de signature**

mrc11440/06/16

ATTENDU QU'en vertu de l'article 284 de la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016*, l'ensemble des droits, obligations, actifs et passifs du fonds local d'investissement (FLI) et du fonds local de solidarité (FLS) ont été transférés à la MRC de Drummond;

ATTENDU la signature d'une Entente de délégation 2016-2019 entre la MRC et la Société de Développement Économique de Drummondville (SDED) par laquelle cette dernière est mandatée pour la gestion du FLI et du FLS;

Que la MRC de Drummond a procédé à la nomination des membres du comité d'investissement commun FLI-FLS, ce 22 juin 2016;

ATTENDU qu'il y a lieu pour la MRC de procéder à la signature d'une déclaration pour la gestion du FLI et du FLS ;

Il est proposé par Jean-Guy Hébert

Appuyé par Suzanne Pinard Lebeau

Et résolu

D'autoriser la directrice générale de la MRC de Drummond à signer pour et au nom de la MRC de Drummond la Déclaration annuelle de la MRC concernant le comité d'investissement commun FLI/FLS (le *CIC*), laquelle est jointe à la présente.

De transmettre au Fonds locaux de solidarité FTQ et à la Société de développement économique de Drummondville un exemplaire de la présente résolution ainsi que la résolution confirmant la nomination des membres du CIC.

ADOPTÉ

C) ENTENTE DE PARTENARIAT DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Autorisation de signature**mrc11441/06/16**

ATTENDU le contexte de la nouvelle gouvernance municipale en matière de développement local et régional et la fin de l'Entente spécifique portant sur le développement social au Centre-du-Québec 2010-2015, en mars 2015 suite à l'abolition de la Conférence Régionale des Élus Centre-du-Québec;

ATTENDU QUE les membres du Comité régional en développement social du Centre-du-Québec (CRDS) ont entamé une démarche auprès de la Table des préfets du Centre-du-Québec afin de développer une entente de partenariat pour renouveler la mobilisation régionale et locale en développement social et renforcer l'efficacité et l'efficacités de son intervention;

ATTENDU QUE les membres du CRDS, dans une volonté commune, s'engagent à mettre à profit leur expertise;

ATTENDU la volonté des cinq MRC de la région administrative du Centre-du-Québec à s'engager dans la démarche;

ATTENDU QUE la *Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1, article 126.2)* précise qu'une MRC peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

ATTENDU QU'en vertu de cette dernière loi (RLRQ, chapitre C-47.1, article 126.3), une MRC peut conclure, avec les ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes de partenariat concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre de priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

ATTENDU QUE les PARTIES et le CRDS reconnaissent la pertinence et l'importance de soutenir les activités du CRDS dans une démarche de transition pour l'année 2016;

ATTENDU QUE l'entente vise à rendre plus efficiente et efficace la concertation et la collaboration entre les partenaires pour ultimement : favoriser le soutien aux projets locaux et régionaux répondant aux besoins des communautés; établir une réflexion sur la création d'un fonds de soutien en développement social; établir une planification à plus long terme des actions et mettre en place une réelle communauté de pratique et un réseau express de partenaires efficient.

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Benoit Bourque

Et résolu

D'autoriser la conclusion de l'entente sectorielle de développement social au Centre-du-Québec 2016 et d'autoriser le préfet à signer ladite entente pour et au nom de la MRC de Drummond.

ADOPTÉ

D) PLAN DE TRANSPORT COLLECTIF 2016

Adoption**mrc11442/06/16**

ATTENDU QUE les MRC sont considérées admissibles à recevoir des subventions via le Volet II du Programme d'aide au développement du transport collectif rural;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond chapeaute depuis plusieurs années un projet en transport collectif pour son territoire, près de 4 286 déplacements ayant notamment été assurés au cours de la seule dernière année;

ATTENDU QUE dans le but de poursuivre ses activités en la matière et donc de permettre le maintien d'un service de transport collectif pour son territoire, la MRC de Drummond désire solliciter l'aide gouvernementale à laquelle elle a droit en regard du programme ci-haut mentionné;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette demande, la MRC doit déposer un plan de développement en transport collectif d'ici le 22 juin 2016;

ATTENDU QUE les membres du comité de transport collectif se sont rencontré en mai dernier et qu'un plan de développement a été rédigé;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu le plan au préalable pour commentaires;

Il est proposé par Carole Côté

Appuyé par Jean-Guy Hébert

Et résolu

D'adopter le plan de développement en transport collectif tel que déposé et d'en transmettre un exemplaire au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

D'autoriser la directrice générale de la MRC de Drummond à préparer et signer pour et au nom de la MRC tous les documents nécessaires ou utiles à l'accomplissement des présentes, incluant la présentation de la demande d'aide financière au gouvernement du Québec.

ADOPTÉ

14. CORRESPONDANCE

A) DEMANDE D'APPUI

Aucune demande d'appui n'est proposée par les membres du CAP.

B) INFORMATION GÉNÉRALE

Les membres ont reçu la liste de correspondance du mois de juin et sont invités à contacter la MRC pour recevoir copie des documents d'intérêt.

15. DIVERS

A) PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES CANADA-QUÉBEC

Résolution

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée par le public.

Monsieur Jean-Guy Hébert invite les maires et mairesses à s'inscrire en grand nombre au 23^e tournoi de golf de la MRC qui aura lieu le 18 août prochain au Club de golf Le Drummond à Saint-Majorique-de-Grantham.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

MRC11443/06/16

L'ordre du jour ayant été épuisé et aucune autre proposition n'étant faite,

Il est proposé par Michel Bourgeois

Appuyé par Jean-Guy Hébert

Et résolu unanimement

Que le conseil lève la présente séance.

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST LEVÉE À 20 H 15.

Jean-Pierre Vallée
Préfet

Christine Labelle
Secrétaire-trésorière